



## Préavis au Conseil communal

---

Travaux d'entretien et de réfection du réseau routier -  
demande de crédit de construction

---

## Routes

Pierre Jolliet, Municipal remplaçant

N°10/2018

Préavis adopté par la Municipalité le 30 avril 2018



## Table des matières

1.	Objet du préavis .....	2
2.	Préambule .....	2
3.	Les travaux projetés.....	2
4.	Calendrier.....	3
5.	Coûts de construction et aspects financiers .....	3
5.1	Devis estimatif.....	3
5.2	Aspect financier.....	4
6.	Conclusion .....	4

### 1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit de construction d'un montant de **CHF 219'000.-- TTC** (deux cent dix-neuf mille francs) destiné aux travaux d'entretien et de réfection du chemin du Bois-de-la-Chapelle et de la route de la Croix-Blanche.

### 2. Préambule

Suite à la construction de la déchèterie et des bâtiments des bosquets du Giziaux, la route du Bois-de-la-Chapelle doit être réfectionnée et élargie.

Par ailleurs, une portion de chaussée sur la Route de la Croix-Blanche (à hauteur des nouveaux feux de circulation) est particulièrement dégradée.

### 3. Les travaux projetés

#### Réfection et élargissement de chaussée sur le Chemin du Bois-de-la-Chapelle

Le revêtement de chemin du Bois-de-la-Chapelle sera remplacé sur une longueur d'environ 110 m. La route sera élargie à 6m et un drainage côté forêt sera mis en place afin de récolter les eaux de chaussée. Le trottoir provisoire construit pendant les travaux du PQ du Giziaux sera supprimé.

La réfection du carrefour du chemin du Giziaux / chemin Marcel Regamey sera réalisée ultérieurement, dès la validation des aménagements liés à la zone 30 projetée.

#### Réfection et renforcement de la chaussée à hauteur des feux de circulation sur la route de la Croix-Blanche

La chaussée sera réfectionnée et renforcée sur une longueur d'environ 55 m, depuis le bâtiment sis Route de la Croix-Blanche 17 jusqu'aux feux de circulation. Par ailleurs, lors de ces travaux, le remplacement de la couche de roulement s'effectuera avec un revêtement phonoabsorbant (AC MR 8) pour se conformer à la planification de l'assainissement du bruit routier dans cette zone.



## Principales zones de travaux



## 4. Calendrier

Les travaux décrits ci-dessus seront planifiés durant l'été.

## 5. Coûts de construction et aspects financiers

### 5.1 Devis estimatif

Les coûts des différents travaux sont détaillés ci-après :

<b>Réfection et élargissement du Chemin du Bois-de-la-Chapelle :</b>		
Mesures de portances et analyses	CHF	2'000.-
Travaux de génie civil	CHF	125'000.-
Honoraires de l'ingénieur civil (projet et direction travaux)	CHF	13'000.-
Signalisation (marquage)	CHF	2'000.-
Divers et imprévus	CHF	10'000.-
<b>Sous-total</b>	<b>CHF</b>	<b>152'000.-</b>
<b>Réfection et renforcement de chaussée (Rte Croix-Blanche 17)</b>		
Mesures de portances et analyses	CHF	1'000.-
Travaux de génie civil *	CHF	54'000.-
Gestion de la circulation et signalisation (marquage)	CHF	6'000.-
Divers et imprévus	CHF	6'000.-
<b>Sous-total</b>	<b>CHF</b>	<b>67'000.-</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>219'000.-</b>

\*Une demande de subvention sera établie pour la pose du revêtement phonoabsorbant dans le cadre de l'assainissement du bruit routier.



Epalinges

## 5.2 Aspect financier

Les travaux d'entretien et de réfection du réseau figurent au plan des investissements.

C'est donc un crédit de CHF 219'000.-- (deux cent dix-neuf mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

En l'état actuel, les finances communales, en particulier le niveau des liquidités, devraient permettre de financer ces travaux sans recourir à l'emprunt. En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 3'585.03 (calculée à 1.637% au 31.12.2017).

## 6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- Vu le préavis N° 10/2018 de la Municipalité du 30 avril 2018 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de CHF 219'000.-- (deux cent dix-neuf mille francs) destiné aux travaux d'entretien et de réfection de tronçons du chemin du Bois-de-la-Chapelle et de la Route de la Croix-Blanche;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement;
3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Maurice Mischler



La secrétaire

Sarah Miéville